



Droit des enfants lorsqu'ils sont en garde chez l'un des parents

Par **careva_old**, le **06/08/2007** à **11:38**

Divorcée de mon ex mari depuis 1998, ce dernier me livre une guerre depuis presque 2 ans. Ma fille ne souhaitant plus le voir. Ma question est la suivante : lors de son droit de visite moitié des vacances scolaires je n'ai aucune idée du moment où il va venir chercher notre fille. Jusqu'à maintenant il prévenait ma fille (agée de 13 ans) mais pour ce mois d'août il l'avait informé que ce serait le 02/08 à midi. Elle était donc prête mais il n'est pas venu. Le père de mon ex mari est arrivé le 04/08 début d'ap midi me réclamant ma fille. Mais elle était parti en forêt avec sa tante. Il m'a alors agressé... je lui ai demandé de dire à son fils de me tél que je verrai ça avec lui. Je n'ai eu aucun appel sauf celui de la gendarmerie dans l'ap midi me demandant de donner ma fille au plus tard à 18h00. Comment doit on définir la 1/2 des vacances scolaires, doit il me tenir informé du moment et de qui viendra chercher notre fille ? de plus ma fille n'a pas le droit de me téléphoner ou de prendre contact avec moi quand elle est chez son père, a t'il le droit ?

Ma fille a très peur de lui, il l'a déjà frappé il y a qq années et n'ose pas lui dire ce qu'elle voudrait. Elle est très perturbée par cette situation. De plus son père ne répond pas à mes appels et ne va même plus chercher les recommandées. Je ne sais plus quoi faire. Merci